



## Jaf en urgence pour acter changement d'école primaire

Par **dsbastoumaria**, le **10/01/2025** à **18:36**

je déménage pour l'été prochain maximum dans une autre commune et souhaite changer mon fils d'école primaire pour septembre 2025 étant donné que c'est moi qui le récupère chaque soir sauf le mardi à la sortie des classes.

La nouvelle école n'est pas plus éloignée que l'actuelle de chez l'autre parent mais celui-ci ne veut rien entendre sous prétexte qu'il ne reste que le cm2 à faire à mon fils et donc qu'il n'a pas de raison de quitter ses copains.

Notre garde actuelle est assez atypique et n'a jamais été actée chez le JAF car depuis notre séparation il y a 4 ans pas de soucis à déclarer.

Sauf qu'au-delà de l'aspect organisationnel pour moi (famille recomposée et autres enfants à gérer dont 1 handicapé et 1 autre du même âge et même classe que mon fils qui va également rentrer dans cette nouvelle école en septembre prochain) cela aura forcément un impact sur mon fils car je le récupérerai forcément plus tard avec un trajet de retour rallongé de 20 minutes et sachant qu'il a déjà des difficultés scolaires et que chaque soir nous passons déjà plus d'une heure sur les devoirs, cela me paraît complètement déraisonnable de le laisser dans l'école actuelle surtout que du coup il n'en dépendra plus car l'autre parent a déjà quitté la commune lors de notre séparation mais étant une petite école de campagne, l'autre parent s'est déjà assuré qu'il pourrait rester scolarisé là-bas car 1 enfant en moins est un risque de fermeture de classe pour eux.. Et la directrice aurait également fourni à l'autre parent un décret affirmant que l'enfant ayant commencé sa scolarité dans un établissement est en droit d'y rester jusqu'au bout même si les parents n'en dépendent plus..

Bref j ai beau essayé de discuter avec mon ex, rien n y fait.

Je me suis dis pourquoi pas tenter la médiation (qui servira à rien cela m a été annoncé d avance par l autre parent) histoire de pouvoir le notifier au JAF avant qu il nous demande de la faire avant de statuer??

J espere avoir donné le plus d infos necessaire pour que vous puissiez m aider..

Ma question principale est comment saisir le JAF "en urgence" pour que cela soit traité avant septembre 2025

**Par yapasdequoi, le 10/01/2025 à 20:22**

Bonjour,

Il n'y a pas de processus "accéléré".

C'est à vous d'anticiper les délais incompressibles de la justice.

Si vous déménagez, vous n'êtes pas en position de force pour imposer vos choix à l'enfant et à l'autre parent.